

L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle par Carrefour de son franchisé Guyenne et Gascogne

Publié le 10 mai 2012

L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle par Carrefour de son franchisé Guyenne et Gascogne, qui exploite trente-quatre grandes surfaces alimentaires dans le Sud-Ouest de la France.

L'Autorité de la concurrence vient d'autoriser Carrefour SA, la société holding de tête du groupe Carrefour, à prendre le contrôle exclusif de la société Guyenne et Gascogne, la holding de tête du groupe Guyenne et Gascogne, qui exploite dans le Sud-ouest de la France sept hypermarchés¹ sous enseigne Carrefour et vingt-sept supermarchés², sous enseigne Carrefour Market et Champion, en application de contrats d'enseigne signés avec Carrefour à partir de 1997.

L'Autorité de la concurrence a considéré que cette opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence, ni sur les marchés amont nationaux de l'approvisionnement, ni sur les marchés aval locaux de commerce de détail à dominante alimentaire, concernés par l'opération. En effet, l'Autorité a considéré que sur chacune des zones concernées, plusieurs enseignes concurrentes étaient présentes et étaient à même de concurrencer efficacement Carrefour.

¹*Ces hypermarchés sont situés à Auch, Cahors, Condom, Dax, Mont-de-Marsan, Saint Jean de Luz et Tarnos.*

²*Ces supermarchés sont situés à Amendieux Oneix, Arudy, Pouzac, Bayonne, Cambo-les-Bains, Dax, Hagetmau, Hendaye, Lannemezan, Léon, Montréjeau, Nérac, Oloron, Pau, Peyrehorade, Pomarez, Salies-de-Béarn, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint Pierre d'Irube, Tarbes, Tarnos, Tartas, Urt, Valence-sur-Baïse et*

DÉCISION 12-DCC-63 DU 9 MAI 2012

relative à la prise de contrôle exclusif de la société
Guyenne et Gascogne SA par la société Carrefour
SA

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)